

## Modification du 1<sup>er</sup> juillet 2017

### Chapitre 1 : Chimie/Hématologie/Immunologie

No. pos.	NP	Dénomination (Chimie/Hématologie/Immunologie)	Limitation	DL	GA
1012.00	17.1	ABO/D antigène, contrôle selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Re-commandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", version 6.0 du 01.01.2017 <sup>2</sup>		H	B
1013.00	17.1	ABO, groupe sanguin et antigène D y compris exclusion d'un antigène D faible si Rhésus D négatif, selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", version 6.0 du 01.01.2017 <sup>3</sup>		H	B
1288.00	33	Erythrocytes, alloanticorps anti-, test de recherche selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", version 6.0 du 01.01.2017 <sup>4</sup>		H	B
1521.00	4	Cholestérol LDL mesuré	Le cholestérol-LDL calculé ne peut pas être facturé.	C	B

<sup>1</sup> Pas publiée dans le RO.

<sup>2</sup> Le document peut être consulté à l'adresse suivante : [www.bag.admin.ch/ref](http://www.bag.admin.ch/ref)

<sup>3</sup> Le document peut être consulté à l'adresse suivante : [www.bag.admin.ch/ref](http://www.bag.admin.ch/ref)

<sup>4</sup> Le document peut être consulté à l'adresse suivante : [www.bag.admin.ch/ref](http://www.bag.admin.ch/ref)

No. pos.	NP	Dénomination (Chimie/Hématologie/Immunologie)	Limitation	DL	GA
1653.00	27	Rhésus, phénotype selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", version 6.0 du 01.01.2017 <sup>5</sup>		H	B
1744.00	27	Test de compatibilité par test croisé, selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", version 6.0 du 01.01.2017 <sup>6</sup> , par concentré érythrocytaire		H	B
1745.00	7.2	Test de compatibilité: type and screen, contrôle AB/D selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", version 6.0 du 01.01.2017 <sup>7</sup> , par concentré érythrocytaire		H	S

<sup>5</sup> Le document peut être consulté à l'adresse suivante : [www.bag.admin.ch/ref](http://www.bag.admin.ch/ref)

<sup>6</sup> Le document peut être consulté à l'adresse suivante : [www.bag.admin.ch/ref](http://www.bag.admin.ch/ref)

<sup>7</sup> Le document peut être consulté à l'adresse suivante : [www.bag.admin.ch/ref](http://www.bag.admin.ch/ref)

### 2.2.3.2 Tests de génétique moléculaire à la recherche d'anomalies génétiques du fœtus

No. pos.	NP	Dénomination (Tests de génétique moléculaire à la recherche d'anomalies génétiques du fœtus)	Limitation	DL
2950.10	800	Test prénatal non invasif (non invasive prenatal test NIPT) à partir de DNA fœtal libre dans le sang maternel, par séquençage à haut débit, uniquement pour les trisomies 21, 18 et 13, forfait	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Prescription et réalisation conformément à l'art.13, let. b<sup>ter</sup>, OPAS</li> <li>2. La fraction fœtale doit figurer sur le rapport d'analyse.</li> <li>3. Si les travaux relatifs à l'exécution de l'analyse sont répartis entre plusieurs laboratoires,               <ol style="list-style-type: none"> <li>a. le laboratoire qui reçoit le mandat médical doit être un fournisseur de prestations selon la LAMal et sa direction est responsable du déroulement complet de l'examen, y compris du rendu de résultat et de la facturation auprès du débiteur de la rémunération (patient ou assureur-maladie);</li> <li>b. toutes les étapes des analyses doivent être réalisées en Suisse. Les lieux où ont été effectuées les différentes étapes de l'analyse doivent figurer dans le rapport d'analyse.</li> </ol> </li> <li>4. Le laboratoire doit participer aux contrôles de qualité externe conformément à la QUALAB respectivement à l'art. 15, OAGH.</li> <li>5. Non cumulable avec d'autres positions du chapitre 2. Génétique.</li> <li>6. Le fournisseur de prestations doit répercuter sur le débiteur de la rémunération les avantages directs ou indirects qu'il perçoit (art. 56, al. 3, LAMal). La violation de cet article de loi est punissable (art. 92, let. d, LAMal).</li> </ol>	G

## Chapitre 5 : Annexes à la liste des analyses

### 5.1.2.3 Analyses pour les laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54, al. 1, let. b OAMa<sup>8</sup> et pour les laboratoires d'hôpitaux au sens de l'art. 54, al. 1, let. c en liaison avec art. 54 al 2 OAMa<sup>9</sup>

No. pos.	NP	Dénomination (Laboratoires d'hôpitaux)	Limitation	DL	GA
1012.00	17.1	ABO/D antigène, contrôle selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", version 6.0 du 01.01.2017 <sup>10</sup>		H	B
1288.00	33	Erythrocytes, allo-anticorps anti-, test de recherche selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", version 6.0 du 01.01.2017 <sup>11</sup>		H	B
1744.00	27	Test de compatibilité par test croisé, selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", version 6.0 du 01.01.2017 <sup>12</sup> , par concentrate érythrocytaire		H	B

<sup>8</sup> Laboratoire d'hôpital de type A conformément à la convention de garantie de la qualité. Qualab - Concept d'assurance qualité dans le laboratoire médical, version 1.1 du 29.11.99: <http://www.qualab.ch/index.php?TPL=10080>

<sup>9</sup> Laboratoire d'hôpital de type B conformément à la convention de garantie de la qualité. Qualab - Concept d'assurance qualité dans le laboratoire médical, version 1.1 du 29.11.99: <http://www.qualab.ch/index.php?TPL=10080>

<sup>10</sup> Le document peut être consulté à l'adresse suivante : [www.bag.admin.ch/ref](http://www.bag.admin.ch/ref)

<sup>11</sup> Le document peut être consulté à l'adresse suivante : [www.bag.admin.ch/ref](http://www.bag.admin.ch/ref)

<sup>12</sup> Le document peut être consulté à l'adresse suivante : [www.bag.admin.ch/ref](http://www.bag.admin.ch/ref)

### 5.1.3.2.6 Hématologie et oncologie médicale

No. pos.	NP	Dénomination (Hématologie et oncologie médicale)	Limitation	DL	GA
1012.00	17.1	ABO/D antigène, contrôle selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", version 6.0 du 01.01.2017 <sup>13</sup>		H	B
1013.00	17.1	ABO, groupe sanguin et antigène D y compris exclusion d'un antigène D faible si Rhésus D négatif, selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", version 6.0 du 01.01.2017 <sup>14</sup>		H	B
1288.00	33	Erythrocytes, allo-anticorps anti-, test de recherche selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", version 6.0 du 01.01.2017 <sup>15</sup>		H	B
1653.00	27	Rhésus, phénotype selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", version 6.0 du 01.01.2017 <sup>16</sup>		H	B

<sup>13</sup> Le document peut être consulté à l'adresse suivante : [www.bag.admin.ch/ref](http://www.bag.admin.ch/ref)

<sup>14</sup> Le document peut être consulté à l'adresse suivante : [www.bag.admin.ch/ref](http://www.bag.admin.ch/ref)

<sup>15</sup> Le document peut être consulté à l'adresse suivante : [www.bag.admin.ch/ref](http://www.bag.admin.ch/ref)

<sup>16</sup> Le document peut être consulté à l'adresse suivante : [www.bag.admin.ch/ref](http://www.bag.admin.ch/ref)

### 5.3 Annexe C : Analyses prescrites par des sages-femmes (art. 62, al. 1, let. c, OAMal)

No. pos.	NP	Dénomination (Sages-femmes)	Limitation	DL	GA
1013.00	17.1	ABO, groupe sanguin et antigène D y compris exclusion d'un antigène D faible si Rhésus D négatif, selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", version 6.0 du 01.01.2017 <sup>17</sup>		H	B
1288.00	33	Erythrocytes, alloanticorps anti-, test de recherche selon le document de référence "analyses de médecine transfusionnelle chez le patient, Recommandations de l'ASMT et de T-CH CRS à l'attention du personnel de laboratoire et des établissements de soin sur les analyses immuno-hématologiques et moléculaires des échantillons de sang des patients", version 6.0 du 01.01.2017 <sup>18</sup>		H	B

<sup>17</sup> Le document peut être consulté à l'adresse suivante : [www.bag.admin.ch/ref](http://www.bag.admin.ch/ref)

<sup>18</sup> Le document peut être consulté à l'adresse suivante : [www.bag.admin.ch/ref](http://www.bag.admin.ch/ref)